PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 27 MARS 2015

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01- Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

ETAT DES PRESENCES ET MANDATS

PRÉSIDENT			
Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin	**CORDET Jean-François**	Présent	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	**VERNIER Jacques**	Présent	
Représentant des Conseils Généraux	**BEAUCHAMP Charles**	Excusé	
Représentant des Conseils Généraux	**BOULOGNE Michel**	Présent *(à titre consultatif)*	
Représentant des Conseils Généraux	**GAQUERE Raymond**	Excusé	
Représentant des Conseils Généraux	**SCHEPMAN Jean**	Présent *(à titre consultatif)*	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**COTEL Jacques**	Excusé	Mandat à Mr DEFLESSELLE Claude
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**DEFLESSELLE Claude**	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**DETOURNAY Alain**	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RAOULT Paul** - 1er Vice-Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RINGOT Bertrand**	Excusé	Mandat à Mr RAOULT Paul
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**PATRIS Jacques**	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	**ROUSSEL Bruno**	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	**LUCQ Chantal**	Présente	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	**BARAS Jean-Marie**	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**BARBIER Luc**	Présent	
Représentant des Consommateurs	**SIX Alain**	Excusé	Mandat à Mr BARBIER Luc
Autres Usagers / *Professions Industrielles*	**LEMAY Patrick** - 2nd Vice-Président	Présent	
Autres Usagers / *pêche maritime*	**MONTASSINE Gérard**	Présent	
Autres Usagers / *distributeurs d'eau*	**RATTE Yannick**	Présent	
Autres Usagers / *Professions Agricoles*	**FAICT Olivier**	Excusé	Mandat à Mr ROUSSEL Bruno
Autres Usagers / *Professions Industrielles*	**DECOOL François**	Présent	
Autres Usagers / *Professions Industrielles*	**VANTYGHEM Thierry**	Excusé	Mandat à Mme LUCQ Chantal
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord *ou son représentant*	**COUPU Jean-Marie**	Excusé	Pas de mandat ni de représentant
Directeur Général Délégué du BRGM *ou son représentant*	**DEMARCQ François**	Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres *ou son représentant*	**GAUTHIER Odile**	Représentée par Mr OBLED Loïc	
Directeur de l'ARS de NPDC *ou son représentant*	**GRALL Jean-Yves**	Représenté par Mr GUILLARD Alain	
DRAAF Nord Pas-de-Calais *ou son représentant*	**HOFFERER Sabine**	Représentée par Mr COSNIER Sébastien	
SGAR NPDC *ou son représentant*	**HOTTIAUX Laurent**	Représenté par Mr VALÈRE Xavier-Yves	
Directeur Général de VNF *ou son représentant*	**PAPINUTTI Marc**	Représenté par Mme MATYKOWSKI Isabelle	
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin *ou son représentant*	**MOTYKA Vincent**	Présent	
DRFIP Nord Pas-de-Calais et du département du Nord *ou son représentant*	**RATEL Christian**	Représenté par Mr MILH Christophe	
DIRECCTE NPDC *ou son représentant*	**BÉNÉVISE Jean-François**	Représenté par Mr MILH Christophe	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque *ou son représentant*	**RAISON Stéphane**	Excusé	Pas de mandat ni de représentant

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
KARPINSKI Jean-Philippe - Représentant titulaire	Présent
LEFEBVRE Jean-Pierre - Représentant suppléant	Excusé

Membres Consultatifs	
	Présents
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par Mme PIC Fabienne
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
THIBAULT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Assisté de Messieurs BERNARD, BLIN, COURTECUISSE, DESCAMPS, DOLLET, GRIÈRE, JOURDAN, LABRUNE, LANCÉA, MARIEN, VALIN, VERHAEGHE, Mesdames LECLERCQ, LESSENS, MARTIN, PASSÉ, TRAISNEL.	Présent

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014

2 – Commission Permanente des Interventions du 20 février 2015 / Dossiers soumis à décision du CA après avis de la CPI

3 – Commission Permanente Programme du 13 mars 2015 / Dossiers soumis à décision du CA après avis de la CPP :

3.1 – Délibérations soumises à décision du CA après avis de la CPP :

. Adaptation de programme 15-7
. Modification de la délibération relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles
. Modification de la délibération relative au raccordement aux réseaux publics de collecte

3.2 – Préparation de la révision du X^{ème} Programme à mi-parcours :

. Situation financière
. Axes majeurs d'évolution soumis à examen

4 – Comptes définitifs de l'exercice 2014, Compte rendu d'activité 2014 et avancement du contrat d'objectifs

5 – Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière /
5.1 - Dossiers soumis à décision du CA :

5.1.1 - Gestion par le Conservatoire d'Espaces Naturels 59/62 des propriétés de l'Agence à Blessy et Witternesse - proposition de baux emphytéotiques
5.1.2 - Contournement routier de Bauvin Provin Annoeullin - vente de parcelles au Conseil Général 59
5.1.3 - Soumission au Régime Forestier des propriétés boisées de l'Agence
5.2 - Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière / Bilan 2014 et perspectives 2015 – 2016

5bis - Contrat de plan Etat Région

Points d'information :

6 – Rapports de la Cour des Comptes

6.1 - Rapport sur l'AEAP : exercices 2007 – 2013, réponse du Président du CA au rapport provisoire ; synthèse AEAP du rapport
6.2 - Rapport sur les six agences : insertion au rapport public annuel 2015 : « Les Agences de l'eau et la politique de l'eau : une cohérence à retrouver »

7 – Point d'information sur Tioxide

8 – Le prix des services de l'eau dans le bassin Artois-Picardie en 2014 ; note d'information de l'AEAP sur le rapport annuel du Maire

9 – Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières

10 – Commission Permanente des Interventions du 20 février 2015 :
Projet de procès-verbal

11 – Commission Permanente Programme du 13 mars 2015 :
Projet de procès-verbal

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Jean-François CORDET, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 14h06, constatant l'atteinte du quorum.
Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration.
Il souligne parmi les points à l'ordre du jour :

- La révision du Xème Programme d'Intervention, qu'il qualifie plus d'adaptation que de forte évolution,
- L'examen de la réalisation des actions en 2014,
- L'adoption de dossiers de participation financière,
  Il évoque notamment le contrat de plan Etat Région et la collaboration qui pourrait s'établir avec l'agence de l'eau.
- Les rapports de la Cour des Comptes,
- La situation de l'usine Tioxide à Calais.

Il demande si des remarques sont à exprimer par les administrateurs avant d'aborder le déroulé détaillé de l'ordre du jour.

Monsieur KARPINSKI, représentant du personnel de l'agence de l'eau, évoque la journée particulière que représente ce vendredi 27 mars 2015 pour le personnel des 6 agences de l'eau.
Ce vendredi 27 mars 2015 est une journée de grève pour le personnel des agences de l'eau, mouvement très rare mais justifié par une action de l'ensemble des organisations syndicales et portant sur un ensemble de revendications.
L'objectif de l'intervention de Monsieur KARPINSKI vise à obtenir le soutien des administrateurs.
Il rappelle le contexte global :

- la réduction constante des effectifs (-10% d'effectifs sur 3 ans),
- deux réorganisations des services (2011 et 2015 en cours),
- des baisses de coûts de fonctionnement de 5% par an depuis 4 ans,
- un blocage statutaire au niveau des promotions du personnel et le gel du point d'indice.

La revendication essentielle du mouvement de grève porte sur le maintien de la protection sociale complémentaire en place pour l'ensemble des personnels des agences de l'eau.
Il explique aux administrateurs qu'il existe pour les agents un contrat de prévoyance obligatoire avec participation de l'employeur à hauteur de 75%. Ce dispositif, existant depuis la création des agences, devrait se terminer le 31 décembre 2015.
Après des lectures et analyses juridiques, il s'avère que ce système de prévoyance pourrait être reconduit, mais il existe un blocage de la tutelle.
Il rappelle que ce régime de prévoyance est très important pour le personnel puisqu'il permet, en cas de maladie ou d'accident, d'épauler les agents. Par ailleurs, ce risque de disparition intervient dans un contexte très difficile. Monsieur KARPINSKI propose aux administrateurs de voter une motion à l'attention de la tutelle. Il précise que cette motion a été élaborée par l'ensemble des syndicats au niveau national. Elle a été présentée dans l'ensemble des conseils d'administration des agences de l'eau. Actuellement, 3 agences l'ont voté ; 1 agence n'a pas souhaité la voter mais l'a suivie par accord unanime et 1 agence n'a pas encore étudié le texte en CA.
Cette motion permettra d'aider les syndicats et personnels des agences à demander à la tutelle d'examiner le dispositif acquis de prévoyance. Il est proposé : « ***le Conseil d'Administration reconnaît le bien-fondé*** *de la demande des personnels de maintenir le système de prévoyance obligatoire actuel avec participation de l'employeur. Il demande à la Ministre de l'Ecologie* ***de privilégier cette option*** ».
Le soutien des administrateurs est sollicité sachant que le maintien du système est juridiquement possible.
Monsieur KARPINSKI tient à préciser que les grèves à l'Agence de l'eau sont assez rares. Le taux de grévistes de l'agence en ce 27 mars 2015 est de l'ordre de 75%. Il souligne que les instances de cette journée (CPMNAP le matin, CA l'après-midi) ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions, ce qui démontre l'attachement du personnel à son outil de travail.

Arrivée de Monsieur VERNIER (14h12).

Monsieur CORDET remercie Monsieur KARPINSKI pour la présentation des raisons du mouvement de grève. Il indique avoir bien compris qu'il y avait à présenter au niveau national une motion mais qu'il n'est

pas de coutume et du rôle du conseil d'administration de voter de telles motions. Il propose de confier la motion à Madame Claire GRISEZ, Commissaire du gouvernement, afin qu'elle la remette au Cabinet de la Ministre, sachant que la décision lui appartient.

Monsieur DEFLESSELLE et Monsieur BOULOGNE demandent que les administrateurs votent la motion.

Monsieur FLAJOLET, en tant que président du comité de bassin, propose un compromis : assortir la motion à remettre à Madame le Commissaire du Gouvernement d'une liste de signataires membres du conseil d'administration. Ainsi, il n'y aura pas de vœu formellement transcrit mais l'appui signé des partenaires qui le souhaitent. Ce compromis permet de répondre à la demande des organisations syndicales, à l'obligation de neutralité de Monsieur CORDET, et à chacun d'exprimer son soutien.

Monsieur CORDET demande si cette proposition convient au conseil d'administration.
Devant l'accord de chacun, il propose de procéder à la circulation en séance de la motion.

La motion reçoit les signatures des représentants des collectivités territoriales et des représentants des usagers du Conseil d'Administration et elle est remise à Madame GRISEZ au cours de la séance.
(Motion jointe en annexe).

Monsieur CORDET propose d'aborder l'ordre du jour.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2014

Monsieur CORDET demande si des observations sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 12 décembre 2014.

Pas de remarque.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3 - COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 13 MARS 2015 DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA CPP

Monsieur THIBAULT propose de déroger légèrement à l'ordre du jour théorique en abordant le point n°3.1, suivi du point n°2, puis du point n°3.2.

3.1 - DELIBERATIONS SOUMISES A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA CPP

Monsieur MARIEN présente, en référence au point de présentation n°3.1 du dossier de séance et au projet de procès-verbal de la CPP du 13 mars 2015 en point n°11 *(PV dématérialisé transmis)*, les délibérations soumises à décision du conseil d'administration après avis favorable à l'unanimité de la commission permanente programme du 13 mars 2015 :

. Adaptation de programme 15-7,
. Modification de la délibération relative au raccordement aux réseaux publics de collecte,
. Modification de la délibération relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles.

Monsieur CORDET demande si les administrateurs ont des remarques à exprimer suite à la présentation de Monsieur MARIEN.

Débats :

Modification de la délibération relative au raccordement aux réseaux publics de collecte :

Monsieur VERNIER explique, comme il s'en est exprimé en CPP du 13 mars 2015, qu'il comprend la nécessité d'une régulation financière de la politique raccordement à l'égout face à l'explosion des demandes mais qu'il regrette le trop grand coup de frein donné ainsi sur les aides.
Il souligne que lors du débat en CPP, il a été évoqué le niveau de soutien utile encore aujourd'hui au raccordement à l'égout des particuliers. Il explique que s'il y a une dizaine d'années, seulement 25% des habitations étaient raccordées à l'égout dans la région Nord Pas-de-Calais, la situation actuelle n'est pas connue.
Les services de l'Agence ont évoqué lors de la CPP :

- 1/3 d'habitations correctement et complètement raccordées au système d'assainissement,
- 1/3 d'habitations incorrectement ou incomplètement raccordées,
- 1/3 d'habitations non raccordées.

Monsieur VERNIER considère que réaliser des investissements considérables de stations d'épuration, d'ouvrages de transport des eaux usées et de réseaux d'assainissement représente une politique peu efficace si les particuliers sont raccordés dans des proportions aussi faibles.
Dans la mesure des moyens disponibles de l'agence, bon nombre d'administrateurs pense qu'il faudra réaccélérer le processus d'aides financières au raccordement à l'égout.

Monsieur THIBAULT confirme que le sujet a suscité débat lors de sa préparation puis sa présentation en CPP du 13 mars 2015.
Il rappelle les raisons financières ayant poussé à revoir la politique avec l'explosion de l'enveloppe passant strictement pour le raccordement à l'égout de 6M€ à 15 M€ de dépenses par an (sur un budget de 150 M€).
Il est proposé aujourd'hui d'assouplir la politique avec prudence en faisant le choix d'aider les habitants à se raccorder lorsqu'il existe un réseau nouveau. Parallèlement, la réglementation française impose le raccordement obligatoire dans les 2 ans qui suivent la pose du réseau avec possibilité pour la collectivité de doubler la redevance assainissement après cette échéance.
Lors de la révision de programme, ce cas avait été envisagé avec conditionnement de l'aide au doublement effectif de la redevance.
La proposition faite en CA du 27 mars tient :

- sur la maîtrise du nombre de raccordements dans l'enveloppe de l'agence,
- sur une incitation forte au raccordement collectif justifié pour des équipements à la base non collectifs et demandant en conséquence un effort financier supplémentaire,

Ceux qui n'ont pas fait l'effort de se raccorder alors que l'équipement était présent sont face à leur responsabilité.
Dans tous les cas, le moment où il est légitime d'intervenir et où il faut mettre la pression est celui correspondant à l'achat d'une habitation. Dans ce cas, il est normal et légitime que l'acquéreur vérifie que l'assainissement de l'habitation est aux normes. Le coût de raccordement (entre 1000 et 2000 €) peut facilement être englobé dans le plan de financement de la maison.
Monsieur THIBAULT précise que les conseils départementaux sont actuellement en train d'arrêter les politiques d'aides au raccordement à l'égout. Jusqu'ici l'agence aidait les nouveaux réseaux à partir du moment où ils étaient financés par des collectivités publiques. Désormais, le champ d'intervention s'élargit aux travaux autofinancés par les collectivités.

Monsieur VERNIER précise que l'outil du doublement de la redevance assainissement n'est pas réellement incitatif.

Monsieur RAOULT confirme que peu de syndicats ont eu le courage de mettre à exécution cet outil.

Modification de la délibération relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

Monsieur LEMAY explique, comme il s'en est exprimé en CPP du 13 mars 2015, qu'il regrette ce nouveau système d'aides à l'industrie raréfiant les subventions. Il souligne que ce système n'est malheureusement pas dérogeable puisque émanant de l'Europe et accepté par les différents interlocuteurs.
Il insiste sur l'étude d'aménagements plus fondamentaux dans le cadre de la révision de programme durant l'année 2015. Il souligne qu'il faut en effet que les services de l'agence essayent de corriger le manque d'aides aux industries car elles risquent à terme de ne plus progresser en termes d'environnement et de préservation de l'eau. Monsieur LEMAY indique qu'il serait dommage que s'amorce un coup d'arrêt aux progrès réalisés et que les industriels souhaitent poursuivre.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération d'adaptation du Xème Programme d'Intervention 2015-07 :

La délibération

«ADAPTATION 2015-07 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION»

n°15-A-007

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération modifiant la délibération d'application de programme relative au raccordement aux réseaux publics de collecte :

La délibération

«MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 13-A-40 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2013 - RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE»

n°15-A-008

est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention de Monsieur VERNIER.

par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération modifiant la délibération d'application de programme relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

La délibération

«MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 13-A-036 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2013 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE»

n°15-A-009

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

OT

2 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 20 FEVRIER 2015 DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA CPI

Monsieur THIBAULT rappelle que la commission permanente des interventions n'a pas de délégation du conseil d'administration pour engager des dossiers de demandes de participations financières à titre dérogatoire.
Ainsi, en référence au point n°2 du dossier de séance et au projet de procès-verbal de la CPI du 20 février 2015 du point n°10 *(PV dématérialisé transmis)*, 9 dossiers (dont 3 dans le cadre d'opérations collectives) sont présentés à titre dérogatoire au conseil d'administration après avis favorable à l'unanimité de la commission permanente des interventions du 20 février 2015.

Monsieur THIBAULT présente l'état de consommation des lignes de programme en insistant sur plusieurs éléments :

- les lignes relatives à l'eau potable, l'assainissement et les réseaux ne sont quasiment pas consommées puisqu'elles sont liées à des Programmes Pluriannuels Concertés. Ces PPC donneront lieu à des dossiers d'intervention présentés en commissions permanentes des interventions de mai et septembre 2015.
- La ligne de programme « maintien en agriculture en zones humides » est quasiment entièrement consommée mais la dotation totale est relativement faible (0,591 M€).
- Les autres lignes liées à l'agriculture (ligne agriculture biologique et agroforesterie et ligne érosion) démarrent bien également l'année.
- Pour les autres lignes, les dossiers arriveront au cours de l'année.

Monsieur VALIN présente les dossiers présentés au vote du Conseil d'Administration.

Pas de remarque.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration les délibérations relatives à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

La délibération

«EPURATION INDUSTRIELLE»

n°15-A-001

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

La délibération

«OPERATION COLLECTIVE PILOTEE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN (SIAD)»

n°15-A-002

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

La délibération

«OPERATION COLLECTIVE SUR L'ORQUE DE LA VALLEE DE LA POIX (80 ET 02)»

n°15-A-003

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

La délibération

«OPERATION COLLECTIVE SUR L'ORQUE DE VICTORINE AUTIER (80)»

n°15-A-004

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération relative à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole :

La délibération

«POLLUTIONS DIFFUSES»

n°15-A-005

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération relative à la planification, études générales :

La délibération

«ETUDES GENERALES – B.R.G.M.»

n°15-A-006

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

N'a pas pris part au vote (conflit d'intérêt) :
Mr MOSSMANN (Représentant du BRGM).

3 - COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 13 MARS 2015 DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA CPP

3.2 – PREPARATION DE LA REVISION DU XEME PROGRAMME A MI-PARCOURS :

Monsieur MARIEN présente, en référence au point de présentation n°3.2 du dossier de séance et au projet de procès-verbal de la CPP du 13 mars 2015 en point n°11 *(PV dématérialisé transmis)*, les points relatifs à la préparation de la révision du Xème Programme à mi-parcours.
Les axes majeurs d'évolution sont soumis à l'examen du conseil d'administration après celui de la CPP du 13 mars 2015.

Contexte et enjeux de la révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention

Monsieur MARIEN présente le contexte et les enjeux de la révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention.

Pas de débat.

Proposition d'évaluation des recettes de redevances du Xème Programme d'Intervention

Monsieur MARIEN présente la proposition d'évaluation des recettes de redevances du Xème Programme d'Intervention.
Il synthétise son exposé par le tableau chiffré suivant :

OT

Secteur	Redevance	Montant pour l'année d'activité 2013 (en M€)		Ecart pour 2016-2018 sur prévision initiale	Commentaire
Industrie	Pollution	8	12	-1,5 M€/an	Situation de Tioxide (2 M€/an)
	Réseaux de collecte	1,6			
	Prélèvement	2,4	(8,2%)	-0,2 M€/an	
Domestiques (dont 15% d'activités économiques)	Pollution	67,2	124,4	+3 M€/an	Baisse des consommations d'eau ralentie à -1% /an
	Réseaux de collecte	39		+3 à +3,5 M€/an	
	Prélèvement	18,2	(84,8%)	+0 à + 0,5 M€/an	
Agriculteurs et autres acteurs	Pollutions diffuses	10	10,4	+ 2M€/an	Elargissement de l'assiette pour 2015 +3 à +4 M€ /an avec affectation en attente d'arbitrage national
	Prélèvement	0,4	(7%)		

Il présente une synthèse de l'évaluation des recettes de redevances :

- Recettes prévisionnelles 2016-2018 ajustées à la hausse de + 5 à 7 M€ par an, par rapport aux prévisions initiales, sur un total de l'ordre de 180 M€/an, soit un écart entre 2,5 et 2,8 %. Ces 180M€/an représentent 80% des recettes de l'agence. 20% des recettes proviennent des retours d'avances. Cet écart permettrait d'avoir des marges de manœuvre pour faire face aux nouveaux enjeux et au maintien et l'approfondissement des politiques actuelles.

- plus de 3 M€ de recettes par an issus de la redevance pour pollutions diffuses sont à prévoir mais l'affectation à l'agence ou le renvoi au niveau national n'est pas encore arbitrée.

En synthèse, il est proposé de ne pas envisager de refonte globale du X^{ème} Programme, ni des taux de redevances votés en 2012.
En matière de tarifs de redevances, il faudra adopter, conformément à la loi, un paramètre supplémentaire au titre de la pollution industrielle pour la pollution toxique.

Les interventions

Monsieur MARIEN présente de façon synthétique le volet interventions au travers des orientations nécessaires et détaillées dans le dossier de séance :

- Actualisation des priorités, zonages d'intervention et zonage de redevances du Xème Programme d'Intervention,
- Ajustements des modalités de programmation d'aides (PPC) aux réseaux d'assainissement entre communes isolées et intercommunalités,
- Industrie : réexamen des modalités d'aides au secteur industriel dans le respect de l'encadrement européen des aides au secteur concurrentiel,
- Agriculture : réexamen du dispositif d'aides agricoles en fonction des nouvelles évolutions du dispositif national et européen,
- Ajustements mineurs dans les délibérations d'application du Programme.

Débats :

Monsieur RAOULT souligne que toutes ces données liées à la révision du Xème Programme à mi-parcours ont été étudiées dans le détail en commission permanente programme du 13 mars 2015.
Il relève le point positif qui est de constater quelques recettes supplémentaires. La répartition entre l'industrie, l'agriculture et les collectivités locales est judicieuse.
Malgré le rapport sévère de la Cour des Comptes qui a épinglé les agences, il faut poursuivre l'effort significatif au niveau de l'industrie. Il rappelle que la région Nord Pas-de-Calais est de tradition industrielle et il est important que les industriels continuent d'être aidés de manière significative. Quant à l'agriculture, les aides sont liées aux accords conclus au niveau du bassin avec la Région, l'Europe et la PAC.
Il reste un effort à faire sur l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Monsieur DEFLESSELLE demande si l'expertise particulière, que projette de mener l'agence pour déterminer exactement le pourcentage d'activité économique dans le secteur domestique, est vraiment importante. Affiner le chiffre de 15% n'est peut-être pas opportun au regard de l'énergie et des moyens financiers consacrés.

Monsieur THIBAULT souligne qu'il est important pour le Comité de Bassin et pour l'agence de mieux connaître ce pourcentage.
Il est en effet reproché dans les médias et de façon générale que les habitants payent pour les industriels en matière de redevances eau. Or, à l'examen détaillé des chiffres, il s'avère que la réalité est bien loin de la caricature qu'on veut faire croire. Ce ne sont pas les habitants qui payent 80% des redevances mais les usagers domestiques et assimilés. Aujourd'hui, des usagers domestiques et assimilés ne sont pas que des habitants mais aussi des pressings, des boulangers, des petites industries, des hôtels..
Assimiler tous ceux qui ne sont pas industriels lourds à des habitants est une erreur.
Par ailleurs, la loi biodiversité qui en est à sa première lecture d'examen à l'Assemblée souligne qu'il existe dans les instances de bassin trop de représentants de l'Etat et d'élus au regard de représentants de consommateurs d'eau.
Il est donc primordial de savoir d'où viennent les redevances et comment elles se répartissent. Déterminer des ordres de grandeur est pertinent.

Monsieur DEFLESSELLE rappelle que les élus sont aussi des consommateurs comme les autres.

Monsieur THIBAULT explique qu'il répète pour sa part très souvent que le représentant du consommateur d'eau est avant tout le maire. Le maire ou l'intercommunalité est responsable du service d'eau et d'assainissement et est légitime pour parler d'eau et d'assainissement dans les instances de bassin.

Monsieur RAOULT explique qu'il a participé à un débat au cercle de l'eau avec les rapporteurs de la loi biodiversité. Les rapporteurs ont mis en accusation les agriculteurs en soulignant qu'ils ne payent pas assez mais aussi les industriels. Il confirme que l'expression « redevables domestiques et assimilés » prête à confusion. Les journalistes ne font pas la distinction entre les ménages et les assimilés domestiques. Il faut donc que l'on puisse dire de façon transparente et démontrer que les forces économiques du pays participent à l'effort sur les redevances et qu'il ne s'agit pas uniquement des ménages bien qu'ils soient majoritaires.
Monsieur RAOULT ajoute qu'il existe des batailles au niveau de l'opinion publique qu'il faut gagner à travers des chiffres précis pour faire face aux mises en accusation de groupes socio-professionnels et d'élus.

Monsieur LEMAY souligne qu'il faut être prudent face à tout état des lieux à un instant T en matière de redevances eau. Il ne met pas en valeur les actions passées des redevables. Ceci est le cas des industriels. Les industriels paraissent payer peu mais ceci est lié au fait qu'ils ont fait des progrès par rapport aux normes exigées de rejets. Il ajoute que les redevances payées par les industriels et leurs retours d'aides pour les investissements sont en équilibre. Aucun argent n'est pris par les industriels à d'autres usagers de l'eau. Il ajoute que malheureusement l'industrie est plutôt actuellement en perte de vitesse économique.

Moyennant les débats exprimés, le conseil d'administration donne un avis favorable aux axes d'orientation de révision de programme proposés concernant :

- ***les recettes de redevances,***
- ***les priorités, zonages d'intervention et zonage de redevances,***

- *les ajustements de modalités de programmation d'aides (PPC) aux réseaux d'assainissement entre communes isolées et intercommunalités,*
- *le réexamen des modalités d'aides au secteur industriel dans le respect de l'encadrement européen des aides au secteur concurrentiel,*
- *le réexamen du dispositif d'aides agricoles en fonction des nouvelles évolutions du dispositif national et européen.*
- *les ajustements mineurs dans les délibérations d'application du programme*

4 - COMPTES DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2014, COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2014 ET AVANCEMENT DU CONTRAT D'OBJECTIFS

COMPTES DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2014

Monsieur MARIEN présente, en référence au point de présentation du dossier de séance, les comptes définitifs de l'exercice 2014.
Il précise qu'une annexe complémentaire au document « comptes définitifs » est remise sur table (celle-ci sera incluse à l'envoi dématérialisé du dossier de séance mis à jour).

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2014 ET AVANCEMENT DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Madame TRAISNEL présente, en référence au dossier de séance, le compte-rendu d'activité 2014.
Elle met l'accent sur :

- les évènements clés 2014,
- les priorités d'interventions du Xème Programme appliquées en 2014
- le bilan 2014 du contrat d'objectifs (78% des objectifs atteints voire dépassés).

Débats :

Monsieur CORDET remercie Monsieur MARIEN et Madame TRAISNEL pour leurs présentations.
Concernant les comptes définitifs de l'exercice 2014, il souligne la bonne gestion de l'établissement au vu des chiffres présentés, la capacité de prévisions démontrée et les résultats excellents de consommations des dotations.
Concernant le compte-rendu d'activité et le contrat d'objectifs 2014, il en souligne les réalisations et les efforts entrepris pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés.

Il demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des remarques à ajouter.

Pas de remarque supplémentaire.

Monsieur CORDET soumet au vote du Conseil d'Administration la délibération d'approbation des comptes définitifs de l'exercice 2014 :

La délibération

«APPROBATION DES COMPTES DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2014»

n°15-A-010

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

5 - SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE

Monsieur THIBAULT présente tout d'abord pour information le bilan 2014 et les perspectives 2015-2016 du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière puis les 3 dossiers soumis à décision du conseil d'administration.

5.2 - SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE BILAN 2014 ET PERSPECTIVES 2015 – 2016

Monsieur THIBAULT présente, en référence au point de présentation n°5.2 du dossier de séance, le bilan 2014 et les perspectives 2015-2016 du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Pas de remarque.

DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA

5.1.1 - GESTION PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS 59/62 DES PROPRIETES DE L'AGENCE A BLESSY ET WITTERNESSE - PROPOSITION DE BAUX EMPHYTEOTIQUES

Monsieur THIBAULT présente, en référence au point de présentation n°5.1.1 du dossier de séance, la proposition de baux emphytéotiques liée à la gestion par le conservatoire d'espaces naturels nord pas-de-calais des propriétés de l'agence à Blessy et Witternesse.

Pas de remarque.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération correspondante :

La délibération

«GESTION PAR LE CEN NORD PAS DE CALAIS DES PROPRIETES DE L'AGENCE A BLESSY ET WITTERNESSE - PROPOSITION DE BAUX EMPHYTEOTIQUES»

n°15-A-011

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

N'a pas pris part au vote (conflit d'intérêt) :

Mr BARBIER
(Président du Conseil d'Administration du Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas-de-Calais).

5.1.2 - CONTOURNEMENT ROUTIER DE BAUVIN PROVIN ANNOEULLIN - VENTE DE PARCELLES AU CONSEIL GENERAL 59

Monsieur THIBAULT présente, en référence au point de présentation n°5.1.2 du dossier de séance, la proposition de vente de parcelles au conseil général du nord dans le cadre du contournement routier de Bauvin Provin Annoeullin Billy Berclau.

Débats :

Monsieur BARBIER souligne le manque de cohérence des décisions dans le cadre de ce dossier de contournement routier : des zones y sont identifiées comme prioritaires au regard du schéma de trame

verte et bleue et doivent être préservées. Or, une autorisation de police de l'eau accorde le franchissement de ces zones par une route.

Monsieur MOTYKA, nouveau DREAL Nord Pas-de-Calais depuis le 1er mars 2015, apporte des éléments complémentaires :

- Le projet se situe bien dans un réservoir de biodiversité au vu du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. L'enjeu environnemental est important.
- Le projet de franchissement routier est porté par le conseil général du Nord et a fait l'objet de points de progrès suite à un premier report. Ces points de progrès sont la création de mares concernant les zones humides, la création d'écoducs assurant la continuité de corridors écologiques, et des mesures de compensation à l'abattage d'arbres (3 hectares déboisés compensés par 12 hectares de reboisements).
- Il restera au conseil général une étape réglementaire à assurer concernant des mesures de protection des espèces menacées après inventaire de la faune et de la flore sur le tracé.

Monsieur MOTYKA propose que le projet soit présenté ultérieurement en instance, le temps d'être complété par l'avancement sur cet inventaire faunistique et floristique pour lequel les services de la DREAL sont à la disposition du maître d'ouvrage.

A la demande de Monsieur CORDET, Monsieur SCHEPMAN s'exprime sur ce dossier. Il abonde dans le sens de la proposition de la DREAL. Il est important d'attendre l'instruction complète du dossier avant de statuer. Comme l'a exprimé Monsieur BARBIER, des efforts sont à poursuivre sur des sujets délicats d'environnement pour que le conseil d'administration puisse définitivement statuer.

Monsieur VERNIER souligne que dans la mesure où existait une présomption de faune protégée pour un dossier datant de plusieurs années, il est étonnant que l'on décide seulement maintenant d'en faire l'inventaire pour présenter éventuellement un dossier de dérogation au conseil national de protection de la nature. Il demande quel a été le sentiment puis l'avis de l'autorité environnementale sur ce nouveau projet comportant des mesures de compensation.

Monsieur MOTYKA explique qu'au moment de la DUP, l'autorité environnementale n'existait pas encore et n'a donc pas pu se prononcer.

Monsieur CORDET propose d'ajourner le dossier à une prochaine séance étant donné les éléments d'instruction restant à constituer.

Monsieur THIBAULT indique que les services de l'agence répondront au conseil général du Nord qu'ils sont en attente de ces compléments.

Moyennant les débats exprimés, le CA adopte à l'unanimité le report du dossier concernant le projet de contournement routier de Bauvin Provin Annoeullin Billy Berclau incluant la vente de parcelles de l'agence au conseil général du Nord.

N'ont pas pris part au débat et au vote (conflit d'intérêt) :
MM Bertrand RINGOT (conseil général du Nord - mandataire Paul RAOULT),
Jean SCHEPMAN (conseil général du Nord)

5.1.3 - SOUMISSION AU REGIME FORESTIER DES PROPRIETES BOISEES DE L'AGENCE

Monsieur THIBAULT présente, en référence au point de présentation n° 5.1.3 du dossier de séance, la proposition de soumission au régime forestier des propriétés boisées de l'agence (soit environ 60 hectares).

Pas de remarque.

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération correspondante :

La délibération

«SOUMISSION AU REGIME FORESTIER DES PROPRIETES BOISEES DE L'AGENCE»

n°15-A-013

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

5bis - CONTRAT DE PLAN ETAT REGION

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation n° 5bis du dossier de séance, le contrat de plan Etat / Région et la proposition d'engagement de principe de l'agence concernant les régions situées dans le bassin Artois-Picardie. Les dossiers financiers seront présentés individuellement à l'approbation du conseil d'administration.
Le protocole d'accord a été signé par le Premier Ministre pour la région Nord Pas-de-Calais. En revanche le protocole d'accord pour la région Picardie n'est pas encore signé mais se trouve en phase finale. Les projets soumis restent à un niveau d'avancement important.
Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur général de l'agence à engager l'agence sur les contrats de plan Etat / Régions si elle est mobilisée (ce qui devrait intervenir avant fin juin 2015).

Monsieur CORDET précise que le protocole d'accord a été signé pour la région Nord Pas-de-Calais, ce qui représente la première partie des accords passés localement avec les assemblées régionales, départementales et métropolitaines. Il précise que seront signataires aux côtés du président du conseil régional Nord Pas-de-Calais, les deux présidents de conseils généraux et le président de la métropole européenne de Lille.
Chacune de ces assemblées s'est déjà prononcé sur le protocole et les grandes orientations qui seront partagées entre l'Etat et la région.
Le contrat de plan Etat-Région Nord Pas-de-Calais pourra être signé d'ici le mois de juin 2015 avec l'assemblée régionale et les autres participants. Parmi les autres participants, pourrait se joindre, pour la première fois, l'agence de l'eau Artois-Picardie. C'est pourquoi, il est proposé au conseil d'administration de permettre au directeur général de l'agence de signer le contrat de plan.

Débats :

A la demande de Monsieur CORDET, Monsieur VERNIER s'exprime sur ce dossier. Il précise que le protocole concernant la région Nord Pas-de-Calais est encore très loin du contrat de plan final. Dans la région Nord Pas-de-Calais, au sein du conseil régional, un groupe de travail spécifique a été mis en place par le président pour faire évoluer certains éléments. Il existera donc sûrement un décalage entre le protocole qui a été d'ores et déjà signé et le contrat de plan qui sera probablement examiné et délibéré au conseil régional le 18 juin 2015, soit la veille du CA de l'agence.
Monsieur VERNIER s'interroge donc sur l'urgence d'adopter la délibération présentée, sachant que le CA pourrait s'exprimer le lendemain de l'approbation ou de la non approbation du contrat de plan par le conseil régional avec éventuellement des éléments nouveaux.

Monsieur CORDET précise que le protocole d'accord porte sur des grandes orientations. Ces éléments ont été votés par l'assemblée régionale. Il n'a pas pour sa part connaissance de nombreuses évolutions prévues. Il précise par ailleurs qu'un mandat de négociation signé du Premier Ministre lui a été confié. Le protocole respecte le mandat de négociation.
Des volontés de négociation complémentaires de la part de l'assemblée régionale devront rencontrer de nouvelles volontés de la part du gouvernement.
Il rappelle qu'un travail important a été accompli entre les différentes assemblées depuis le début des négociations du contrat de plan Etat-Région. Monsieur CORDET indique vouloir poursuivre le travail engagé avec l'assemblée régionale et les autres assemblées. Il faudra arriver à des accords sur les orientations qui ont été retenues. Il souligne qu'il serait dommage que ce processus soit retardé sachant qu'il existe par ailleurs des enjeux financiers considérables conditionnant pour beaucoup la reprise économique dans la région.

Monsieur VERNIER indique qu'il n'a pas pour volonté de retarder le processus mais souligne

simplement que les calendriers du conseil régional et de l'agence de l'eau peuvent coïncider pour une signature du contrat de plan le 18 juin pour l'un et le 19 juin pour l'autre. Il précise que beaucoup de conseillers régionaux espèrent quelques évolutions dans le contrat de plan. Il lui paraissait donc de meilleures chronologie et politique d'autoriser le directeur général de l'agence de l'eau à signer un contrat le lendemain du jour où il aura été définitivement adopté par le conseil régional.

Monsieur CORDET explique qu'il aurait souhaité qu'une autre assemblée régionale se réunisse avant le mois de juin afin de permettre des capacités de discussions plus larges et un accord plus rapide. Il souligne être ouvert à toutes évolutions permettant d'ajouter financièrement un certain nombre de sommes à des politiques communes et profitables à l'ensemble de la région. Il ajoute qu'il lui semble que l'assemblée régionale a répondu à l'ensemble des questions posées en son sein et qu'il n'a pas connaissance d'autres supplémentaires. Il suppose comme indiqué par Monsieur VERNIER que d'autres seront soulevées d'ici le mois de juin.

Monsieur VERNIER rappelle que le vote de l'assemblée régionale Nord Pas-de-Calais pour le protocole d'accord a été très juste. Un certain nombre de groupes politiques ne voulait pas voter le protocole. Certains ont changé leur vote au motif qu'il y avait encore des éléments de négociations possibles. Monsieur VERNIER indique qu'il serait donc important de respecter ces positions.
Il comprend la nécessité d'aller vite notamment pour la vie économique de la région avec les crédits d'Etat que beaucoup d'opérateurs attendent. Il indique cependant que le mois de juin est proche et que la chronologie des prochaines instances du conseil régional et du conseil d'administration de l'agence de l'eau est fixée. Il ne faut pas confondre « vitesse et précipitation » d'autant que certains engagements ont été pris nettement pour essayer de négocier encore sur certains aspects du contrat de plan.

Monsieur CORDET indique qu'il ne saurait s'engager dans ces négociations internes à l'assemblée régionale et comprend qu'il puisse exister encore des marges de négociations entre les uns et les autres.

Monsieur THIBAULT précise que l'agence a eu des discussions très approfondies avec l'Etat et avec le conseil régional sur la partie eau. Cette partie eau à ce stade ne pose aucun problème. Les enjeux évoqués par Monsieur VERNIER ne sont pas liés à l'eau et aux actions concernant l'agence.
Les enveloppes ont été pré-cadrées et pré-définies par le niveau national. L'agence est parvenue à se conformer aux directives nationales et aux souhaits locaux avec les conseils régionaux Nord Pas-de-Calais et Picardie.
Il souligne que l'échange entre Monsieur CORDET et Monsieur VERNIER montre que le sujet du contrat de plan Etat-Région sera sensible dans les mois à venir. Il indique qu'il serait pour sa part ennuyé que l'agence de l'eau soit un élément limitant à la fin de la signature car elle ne serait pas dans le cadre de son conseil d'administration. Dans le cas où des éléments nouveaux concernant l'agence survenaient, alors il sera toujours possible de revenir devant le conseil d'administration

Monsieur CORDET soumet au vote du conseil d'administration la délibération autorisant le directeur général de l'agence à engager l'agence sur les contrats de plan Etat / Régions dans les conditions exposée, si elle est mobilisée :

La délibération

«ENGAGEMENT DE L'AGENCE DANS LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020»

n°15-A-014

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 mars 2015.

N'a pas pris part au vote (conflit d'intérêt) :

Mr VERNIER (Conseil Régional Nord Pas-de-Calais)

POINTS D'INFORMATION

6 – RAPPORTS DE LA COUR DES COMPTES

Monsieur THIBAULT explique que sont présentés pour information aux membres du conseil d'administration les rapports complets de la cour des comptes :

Rapport sur l'AEAP :

exercices 2007 – 2013,

réponse du Président du CA au rapport provisoire,

synthèse AEAP du rapport *(dont une version modifiée remise sur table)*

Rapport sur les six agences :

insertion au rapport public annuel 2015 : « Les Agences de l'eau et la politique de l'eau : une cohérence à retrouver »

Il présente une synthèse de ces documents et évoque les éléments clés.

Le rapport sur les six agences de l'eau relève :

- Une transparence insuffisante dans la gouvernance :

=> Publicité des aides sur Internet

Artois-Picardie publie la totalité des délibérations du conseil d'administration, de la commission permanente des interventions et des décisions du directeur sur son site internet, ce qui n'était pas le cas de toutes les agences jusqu'ici.

=> Charte de déontologie du conseil d'administration et des agents des agences de l'eau

Artois-Picardie a une charte de déontologie approuvée depuis bientôt 1 an.

=> Réforme de la composition des comités de bassin et insertion d'un régime d'incompatibilité pour les membres du conseil d'administration

Ces éléments sont insérés dans le projet de Loi sur la Biodiversité, en cours d'examen au Parlement.

- Renforcer la convergence des modalités des politiques d'intervention des agences

Les agences sont sur ce sujet fondamentalement en désaccord avec la cour des comptes. La cour des comptes voudrait une recentralisation du système incompatible avec l'esprit même de la gouvernance par bassin. Chaque bassin s'adapte aux conditions de son territoire (inclus dans la loi sur l'eau de 1964). Les agences ont répondu sur ce sujet mais le désaccord persiste.

- Un Déséquilibre dans l'application du principe pollueur-payeur :

Ce sujet a été largement repris dans les médias.

Les éléments avancés par la cour des comptes :

*** Les usagers domestiques supportent l'essentiel de l'effort financier, au-delà de leur part relative de pollution réelle**

15 à 20% des usagers domestiques et assimilés ne sont pas des usagers domestiques. Concernant Artois-Picardie, les activités économiques sont contributeurs nets en termes de redevances par rapport aux subventions qu'elles reçoivent.

*** Les industriels ont vu leurs redevances baisser depuis la LEMA en 2006**

Cette affirmation est vraie pour trois raisons :

- le système de calcul de la pollution est passé d'une pollution brute à une pollution nette. La redevance est assise sur la pollution rejetée dans le milieu. De fait, une industrie qui épure totalement ses effluents ne paye plus de redevances. Ce système a été construit pour être incitatif pour les industriels. Le but de ces redevances est de réussir à faire baisser les pollutions.

- *le seuil à partir duquel un industriel est considéré comme un contributeur direct a été relevé. Lorsque l'industriel est en dessous de ce seuil, il repasse dans les usagers domestiques et assimilés, en pollution brute et paye donc souvent plus cher.*
- *l'activité industrielle, notamment dans le bassin Artois-Picardie, a tendance à baisser. Les pollutions baissent donc en parallèle ainsi que les redevances.*

*** Les redevances payées par les agriculteurs sont peu incitatives, et ne visent pas les pollutions azotées**

Il n'existe effectivement pas de redevance sur les nitrates. Cela relève de la loi. A l'inverse, depuis la LEMA, la redevance sur les phytosanitaires a sérieusement augmenté.

Le rapport spécifique sur l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

-1 seule Recommandation : Normaliser les documents décrivant le système informatique

Sachant que la cour des comptes souligne que le système informatique est solide et fonctionne bien mais qu'il lui manque une formalisation de la façon dont il est construit. L'agence a passé un marché pour réaliser cette formalisation.

- 1 Recommandation est commune aux 6 agences de l'eau, dont Artois-Picardie : Améliorer la connaissance de l'assiette de redevance de pollution non domestique via le Suivi Régulier des Rejets

Il s'agit d'un sujet sur lequel l'agence de l'eau Artois-Picardie est très attentive. Elle incite au maximum ses industriels à passer à ce suivi régulier des rejets qui leur permet de baisser leur redevance. Par ailleurs, l'agence peut ainsi connaître la pollution réelle rejetée.

- 9 Recommandations pour la Direction de l'eau et de la biodiversité, tutelle des agences, citées dans le rapport AEAP et dans celui de plusieurs autres agences :

- Prévenir les conflits d'intérêts pour les membres du CA et le personnel Agence
- Développer la mutualisation et l'harmonisation des procédures de contrôle des interventions & des redevances
- Achever la démarche de gestion analytique et préparer la mise en place d'une comptabilité analytique
- Accentuer la mutualisation du système d'information
- Introduire des taux plancher dans les redevances, augmenter le taux de redevance pollution élevage
- Prendre les dispositions réglementaires pour pouvoir sanctionner en cas de non-respect du Suivi Régulier des Rejets (SRR) obligatoire.
- Définir les modalités d'échange d'informations détenues par d'autres administrations pour optimiser la recherche de nouveaux redevables
- Mettre fin aux dispositifs actuels de protection sociale complémentaire propres aux agences
- Moduler significativement la prime de performance collective entre agences.

Monsieur THIBAULT cite ensuite quelques éléments positifs du rapport de la cour des comptes sur Artois-Picardie :

« Le Programme Pluriannuel Concerté assure à l'agence de l'eau que la réalisation des travaux se fera dans des délais cohérents avec les objectifs environnementaux, et constitue un véritable outil de programmation financière qui lui permet chaque année d'ajuster ses engagements au plus juste des budgets disponibles »

« Les indicateurs de programme, étant, pour l'essentiel, disponibles en temps réel ainsi que le résultat des mesures de qualité sur le milieu naturel , ils ont permis d'alimenter la réflexion sur l'impact des actions de l'agence dans différents domaines. »

« L'agence dispose des outils adéquats pour suivre l'exécution du programme et de son contrat d'objectifs. Le dispositif assez complexe à lire a été simplifié pour le 10ème programme. »

« Le contrôle de gestion est une fonction parfaitement maîtrisée par l'agence de l'eau Artois-Picardie. »

« La gestion analytique mise en place par l'agence est mature »

« Le bilan du contrat d'objectifs 2007-2012 est positif »

« Le SPSI présenté à France domaine et aux tutelles est de qualité »

« Les redevances de l'eau sont bien gérées par l'agence. »

« [*la gestion des redevances*] Le taux de montants recouvrés est excellent, il est supérieur à 99%. L'agence de l'eau est en outre en mesure de le suivre par nature de contribuables.

« [*contrôle des redevances*] L'agence remplit ses objectifs et va même au-delà. Les résultats des contrôles montrent que les écarts détectés sont de faible montant. »

« La rémunération des distributeurs d'eau [...] est source de complexité pour les agences pour une utilité qui reste à démontrer. »

« Les prévisions budgétaires sont plutôt fiables et sincères au regard de l'exécution présentée en compte financier »

« L'agence assure un pilotage précis de sa trésorerie en prenant des mesures adaptées à ses besoins. »

« La fonction commande publique est bien maîtrisée »

« L'Agence s'efforce de maîtriser sa masse salariale »

Monsieur THIBAULT fait remarquer que les critiques se focalisent actuellement sur la gouvernance et le principe pollueur-payeur car le reste des thématiques fonctionne bien.
Les services de l'agence sont à l'écoute des administrateurs s'ils ont des questions face aux rapports de la cour des comptes remis dans leur dossier de séance.
Monsieur CORDET remercie Monsieur THIBAULT pour sa présentation des deux rapports de la cour des comptes.
Il fait remarquer que le rapport à portée générale est composé en grande partie de recommandations. Ces recommandations devront en temps voulu être discutées notamment au Parlement.
Il souligne que le rapport plus spécifique sur l'agence de l'eau Artois-Picardie met en valeur la qualité de gestion de l'établissement. Monsieur CORDET en félicite l'agence.

Monsieur CORDET demande si des remarques sont à exprimer.

Débats :

Monsieur RAOULT souligne qu'il était important de conforter le rôle des agences et de dire qu'elles fonctionnent bien et qu'elles sont un élément nécessaire au système de politique de l'eau.

Monsieur FLAJOLET souligne que Monsieur CORDET, en tant que président du conseil d'administration, a répondu à la Ministre chargée de l'environnement.
En tant que président du comité de bassin, il explique pour sa part avoir attendu les réponses et que le conseil d'administration se soit réuni. Il explique qu'il proposera un texte de réponses globales lors du prochain comité de bassin. Il considère que s'est exprimée une attaque contre les agences de bassin, leur autonomie, leurs moyens financiers. Parallèlement, une lettre de Madame la Ministre élargit au-delà du raisonnable les missions des agences. Il entend « au-delà du raisonnable » car on prélève de l'argent aux agences, ce qui va à contre-sens de la cohérence générale de ce que doivent devenir les agences. Ainsi, après avoir traité des questions d'eau potable, d'eau usée, les agences traitent la biodiversité, les milieux humides pour une cohérence globale. Ce sont ces éléments que Monsieur FLAJOLET propose de défendre lors d'un prochain texte qu'il présentera aux administrateurs.

7 – POINT D'INFORMATION SUR TIOXIDE

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation n° 7 du dossier de séance, une information sur l'entreprise Tioxide de Calais, plus gros rejet industriel du bassin, dont l'avenir est plus qu'incertain et dont les raisons sont détaillées dans le point.

Il précise en complément du point de présentation, avoir contacté récemment par téléphone le directeur du site qui lui a confirmé que l'activité devrait perdurer sur celle concernant les redevances de l'agence au moins jusqu'à la fin de cette année 2015.

Débats :

Monsieur VERNIER indique avoir compris que l'agence demande le remboursement d'un investissement qui finalement s'avèrera inutile. Il fait remarquer que Tioxide avait prévu de faire un émissaire en mer très long pour que ses rejets soient compatibles avec le projet Calais, port 2015.
Pour cet émissaire, étaient prévues des subventions publiques non négligeables, notamment du conseil régional Nord Pas-de-Calais (15 à 20 M€).
Compte tenu de l'abandon à court terme de la fabrication d'acide sulfurique, Monsieur VERNIER demande si cet émissaire, pour la production résiduelle autre qui resterait peut être chez Tioxide, serait toujours utile.
La préoccupation est de savoir s'il est pertinent de subventionner un projet qui deviendrait inutile peu de temps après.

Monsieur VALIN explique que la canalisation de rejet devrait se faire. Si elle ne se faisait pas à court-moyen terme dans le cadre de l'évolution du port, cela augure de fait immédiatement l'arrêt de l'usine, ce qui n'est pas envisagé.

Monsieur THIBAULT précise qu'il existe aujourd'hui deux filières dans l'usine : la filière noire et la filière blanche. Tioxide a annoncé la fermeture de sa filière noire. L'entreprise envisage de garder le reste du site soit 150 personnes sur 260 personnes. Si la canalisation de rejet ne se fait pas, c'est l'ensemble du site qui fermerait.
L'agence a pour sa part subventionné la station d'épuration de la filière noire. L'agence a pour le moment demandé à Tioxide si elle compte fermer le site. Si c'est le cas, l'agence lui rappelle les conditions qui font qu'elle lui demande remboursement. Il n'existe pas aujourd'hui de prise de position autre que des annonces dans les médias. La canalisation semble bien à ce stade encore nécessaire.
Monsieur VERNIER explique que le conseil régional redoute que la filière blanche se trouve face aux mêmes incertitudes que la filière noire.

La filière noire a fait l'objet d'un investissement considérable de l'agence pour neutraliser les rejets et faire un produit valorisable pour l'agriculture, ce qui a coûté 12 M€ à l'agence. Cette filière va probablement fermer.

Même si la filière blanche est indiquée comme pouvant survivre, le doute persiste. Si elle ne survit pas, les investissements pour l'émissaire auront été inutiles.

Monsieur ROUSSEL souligne que la fermeture de la filière noire n'a pas pour raison une problématique de rentabilité mais de concurrence, ce qui est d'autant plus dommage. Il rappelle que Tioxide était la seule usine de production d'engrais qui restait en France.

Monsieur MONTASSINE demande à quoi va servir la canalisation de rejet et quelle sera la position de cet émissaire en mer. Il souligne qu'il faut une commission nautique pour définir notamment les caractéristiques de balisage.

Monsieur MOTYKA indique ne pas avoir d'information sur ce sujet.

Monsieur CORDET propose d'apporter des éléments pour le prochain conseil d'administration.

8 – LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN 2014 ET LA NOTE D'INFORMATION DE L'AEAP SUR LE RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

La plaquette du prix et services de l'eau a été remise sur table.

Monsieur THIBAULT fait remarquer qu'en 2014, le prix moyen du m3 sur le bassin des services de l'eau est de 4,40€ TTC pour une consommation de 120 m3.

Le prix HT est stable, en revanche la TVA a augmenté passant de 7 à 10% sur l'assainissement.

9 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVE DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et le relevé des décisions de refus de participations financières, présentés pour information, ne font pas l'objet d'une présentation particulière.
Ces documents sont également accessibles sur le site internet de l'Agence.

10 – COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 20 FEVRIER 2015 : PROJET DE PROCES-VERBAL

Le projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 20 février 2015, présenté pour information, fait l'objet d'un envoi dématérialisé complémentaire.

11 – COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 13 MARS 2015 : PROJET DE PROCES-VERBAL

Le projet de procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 13 mars 2015, présenté pour information, fait l'objet d'un envoi dématérialisé complémentaire.

Monsieur CORDET remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et clôt la séance à 16h46.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-François CORDET

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Olivier THIBAULT

MOTION PRESENTEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE - 27 mars 2015- DOUAI

Vu le système de protection sociale complémentaire en place depuis plus de 40 ans pour les personnels des agences de l'eau sous forme d'un contrat de prévoyance obligatoire avec participation de l'employeur et garantissant :

- un maintien du salaire en cas d'arrêt maladie, au-delà des 3 mois de prise en charge réglementaire,
- un maintien du salaire en cas d'invalidité reconnue,
- Un capital décès pour les ayants droit et une rente éducation pour les enfants ;

Vu l'article 27 du décret 2007-1373 du 19 septembre 2007 qui autorise le maintien du dispositif actuel:

« Les garanties collectives dont bénéficient certains agents publics à la date de publication du présent décret peuvent être maintenues même si les garanties en cause sont déterminées par voie de contrats à adhésion obligatoire, à condition que le choix des organismes mentionnés à l'article 3 respecte l'obligation de mise en concurrence »

Vu l'expertise réalisée en février 2015 par Jean Michel Lemoyne de Forges, professeur agrégé des facultés de droit, avocat au barreau de Paris, précédemment référent des agences de l'eau en 2004 sur la pérennisation de la prévoyance, et concluant à la possibilité juridique de maintenir le régime de prévoyance obligatoire en place, en pleine conformité ;

Considérant la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi qui impose à toutes les entreprises la mise en place d'une protection sociale complémentaire obligatoire avec participation de l'employeur au plus tard au 1er janvier 2016 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE ARTOIS-PICARDIE ADOPTE LA MOTION SUIVANTE:

*« **Le Conseil d'administration reconnait le bien-fondé** de la demande des personnels de maintenir le système de prévoyance obligatoire actuel avec participation de l'employeur. Il demande à la Ministre de l'Ecologie **de privilégier cette option** ».*

J. PATRIS . V.P. CU.Arras
A. Delannay. V.P. MEL
C. Deflesselle P CCBH.
Bouldgue Michel C.G 80
Jean Schepman VP CG 59
Jacques Vernier - CR Nord Pas de Calais
Raoult Paul - Pdt Nouvade

LEMAY Patricia — VP CB / VP CA

FLAJOLET André — Président CB

BARAS Jean-Marie — Fédération Pêche 59

MONTASSINE Gérard — Usagers Mer Littoral

BARBIER Luc — Président CEN 59-62

SIX Alain — Usagers mandat donné à Luc BARBIER.

Yannick RATTE — Représentant Distribution d'Eau

ROUSSEL Bruno — VP. Chambre Agriculture 59-62

DECOOL François — VP. Commission Programme.

Luc Chantal — Représentant usager industriel

KARPINSKI Jean-Philippe — Administrateur représentant Personnel